



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

MOTIONS PROPOSÉES AU COMITÉ DE PARIS DE TENNIS DE TABLE

RÉSULTATS DES VOTES SUITE À LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU CD75 LE 17 JUIN 2015

Concernant la Coupe de Paris des Jeunes

- **Motion n°1 :**

- Qualifier 1 équipe par club, par catégorie, 2 si les 2 équipes sont 1^{ère} et 2^{ème} du classement général final. Le tout pour qu'un maximum de clubs soit représenté.
 - Il y a eu quelques membres opposés mais finalement la motion a été acceptée

- **Motion n°2 :**

- Ne qualifier que 4 clubs si moins de 16 équipes étaient engagées dans le Championnat des Jeunes dans cette catégorie.
 - A été acceptée uniquement pour 12 équipes et non 16, les membres du CD ont pensé que 4 qualifié sur 15 cela faisait peu par rapport à 8 qualifiés sur 16.

Concernant le Championnat de Paris Individuel

- **Motion n°3**

- Ne plus qualifier en fonction du Critérium Fédéral, mais en fonction des points du dernier mensuel. Ainsi en Seniors, 28 joueurs seraient qualifiés (en mai dernier cela ferait 14 numéros et le dernier qualifié étant 19) et les 4 meilleurs du tableau Juniors.
 - Les membres du CD étaient très partagés, certains étant clairement pour un changement et que le Champion de Paris soit quelqu'un de fort, d'autres ne comprenaient pas pourquoi ceux qui faisaient l'effort de faire les 4 tours du Critérium ne pouvaient plus faire les finales des individuels.
 - Devant la difficulté à trouver un accord, le CD a décidé de retoquer une question qui demande clairement d'y réfléchir sérieusement.

PV établis par François Daniel.

Président de la Commission Sportive départementale